



Frais de mise en demeure

Par **papillon9415**, le **26/06/2013** à **14:06**

Bonjour, il y a 3 mois je n'ai pas reçu mes charges parking que je paye par chèque mais j'ai reçu mes charges pour l'appartement qui elles sont prélevées. J'ai eu des frais de mise en demeure que je ne veux pas payer puisque je n'ai pas reçu l'appel de fonds, mes charges ont toujours été réglées en temps et en heure. Il y a quelques jours toujours la même chose, je reçois les charges de l'appartement qui sont toujours réglées par prélèvement automatique mais je ne reçois toujours pas les charges du parking que je paye par chèque. J'ai du téléphoner au syndic pour réclamer le montant de mes charges et la facture m'a été envoyée pour la deuxième fois par mail. Les frais de mise en demeure me sont toujours réclamés. Comme c'est étrange car je ne reçois plus les charges du parking mais par contre je reçois bien celles de l'appartement. Si je n'avais pas réclamé mes charges j'aurais encore eu des frais de mise en demeure. Je soupçonne le syndic d'être très malhonnête afin de me rajouter des frais. Bien sûr le syndic me dit aller voir avec la poste, la poste aller voir le syndic etc etc etc. Je suis au milieu de tout ça et on me demande de payer les erreurs des autres. Le syndic peut-il majorer ses frais de mise en demeure pour non-paiement de ces frais ? Je précise je paye mes charges mais je déduis les frais de mise en demeure qui sont de 23.92€
Merci pour votre aide.